



Facturation recherche de panne chez le concessionnaire automobile

Par Visiteur

Bonjour,

Nous sommes concessionnaire automobile. De plus en plus de clients nous amènent leur véhicule pour des recherches de pannes de plus en plus complexes, puis récupèrent le véhicule pour le faire réparer ailleurs.

Légalement, quelle liberté de facturation avons nous sur la recherche de panne(montant, forfait ou au temps passé)?

Très cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

Nous sommes concessionnaire automobile. De plus en plus de clients nous amènent leur véhicule pour des recherches de pannes de plus en plus complexes, puis récupèrent le véhicule pour le faire réparer ailleurs.

Légalement, quelle liberté de facturation avons nous sur la recherche de panne(montant, forfait ou au temps passé)?

Vous êtes tout à fait libre de procéder à la facturation que vous souhaitez. La seule condition, c'est que vous informiez bien le client de votre système de facturation.

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.